

## 6229 - Son ami s'est engagé à payer sa dette..Comment juger son pèlerinage?

---

### question

Question Avant mon adhésion aux enseignements de l'Islam, j'ai emprunté à la banque un prêt à intérêt au profit d'un de mes amis qui s'était engagé fermement à honorer la dette. Je voudrais maintenant accomplir le pèlerinage avec ma mère, mais mon ami ne pourra pas régler la dette avant le pèlerinage (la dette est inscrite en mon nom). Est-ce que cette situation a une incidence sur la validité de mon pèlerinage?

### la réponse favorite

qui vous a guidé vers l'adhésion à l'Islam. Ce que vous avez mentionné n'a aucune incidence sur votre pèlerinage. Si vous avez la capacité de faire le pèlerinage, allez-y. En matière de pèlerinage, la capacité consiste à être physiquement sain, à disposer d'un moyen de locomotion tel un avion, une voiture, une monture ou un billet, à posséder un viatique suffisant pour l'aller et le retour en surplus de la dépense que l'on doit aux personnes prises en charge jusqu'à son retour de pèlerinage.

Avis de la Commission Permanente,11/30

Vous devrez vous repentir d'avoir aidé votre ami à commettre un interdit malgré les propos du Très Haut: « **ne vous entraînez pas dans le péché et la transgression.** » (Coran,5:2) Vous devrez aussi expliquer à votre ami le règlement de cette question et lui conseiller de se repentir et de ne pas récidiver.

Puisse Allah nous assister à faire ce qu'Il aime et agrée. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad , sa famille et ses Compagnons.